

COMMUNE DE
NOEL-CERNEUX

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT

DOCUMENT GRAPHIQUE N°1

Arrêté par délibération du conseil
municipal le 24/06/2015

Approuvé par délibération du
conseil municipal le 12/05/2016

Vo pour être annexé à la délibération du
conseil municipal du 12/05/2016

Le Maire
Serge GUINCHARD



ECHELLE : 1/5000



Jean-Claude TYPICOM
Consultant en urbanisme, aménagement urbain
10 rue Lado
25000 BAUVION
03 81 76 24 98 / 06 82 34 24 41
jean-claude.typicom@orange.fr

Le droit de préemption urbain a été instauré par
délibération du conseil municipal le : 12/05/2016

LE BELIEU

LE BIZOT

LA CHENALOTTE

LES FINS

VILLERS LE LAC

LEGENDES	
ZONES URBAINES	UC Zone centrale du vieux village
	U Zone à dominante d'habitat intégrant des équipements sportifs et de loisirs, commerces et activités
	U-nc Zone à vocation d'activités
ZONES A URBANISER	AU Zone à urbaniser en priorité
ZONES NATURELLES	N Zone naturelle
	A Zone agricole
	A1 Secteur de zone agricole de pâturages
ELEMENTS DU PAYSAGE à préserver au titre de l'article L.123-1-7	H Haies à protéger
	M Murets à protéger
	P Elément du patrimoine à protéger
ELEMENTS NATUREL A PROTEGER	ZONES A RISQUE NATUREL
	CORRIDOR ECOLOGIQUE
PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE	
LEGENDES ET SYMBOLES REGLEMENTAIRES	
SITES ARCHEOLOGIQUES	
Limitation des zones	
Limite de la commune	
Secteur affecté par le bruit voir arrêté préfectoral en annexe	
Constructions existantes non liées à l'agriculture	
Constructions liées à l'agriculture	

Légende Modif

U1 : secteur de la zone U dans lequel les règles du lotissement « Le Drozéra » sont maintenues

Nc : secteur de la zone N réservé à un abri de chasse

Ad : secteur de la zone A dans lequel sont autorisés les stockages de matériaux inertes

Zone d'inconstructibilité de 300m depuis les rives naturelles des plans d'eau

Remplacé par Ad

Remplacé par U1

Remplacé par N

Remplacé par U

Remplacé par Nc

